

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 24 MAI 2016 Salle du Conseil Municipal à 20 h 30

PRESIDENT : Monsieur TUDELA Henri.

SECRETAIRE de SEANCE : Monsieur PRIEUR Guillaume.

PRESENTS : Mme CHAPELLE Yvette, Mme DUMORD Marie-Laure, Mme MOREY-MÉNAGÉ Sophie, Mme PIAZZON Sandrine, Mme TRICOT Estelle.
M. COULON Serge, M. DANIELLE Patrice, M. GIRARDIN Jacques,
M. LEGROS Samuel, M. MARGUIN Michel, M. MILLARD Éric, M. PRIEUR Guillaume,
M. TUDELA Henri, M. VADROT Guy.

ABSENTS – EXCUSES : M. POULIN Robert.
POUVOIRS : M. POULIN Robert à M. VADROT Guy.

DATE de la CONVOCATION : 13/05/2016

DATE de l’AFFICHAGE : 17/05/2016

Lecture du compte rendu de la séance du 4 avril 2016 par M. VADROT Guy.
Le compte rendu n’appelle pas d’observations.

DELIBERATIONS

1. CASINO DE SANTENAY - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L’AUTORISATION DES JEUX :

Vu le courrier de la directrice responsable du Casino de Santenay en date du 10 mai 2016 sollicitant l’avis du Conseil Municipal sur le renouvellement de l’autorisation des jeux.
Dans le cadre de la demande de renouvellement de cette autorisation, l’arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos impose au délégataire de fournir l’avis du Conseil Municipal à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide d’émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l’autorisation d’exploiter les jeux du Casino de Santenay, d’autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

2. SICECO - TRAVAUX DE DISSIMULATION BT RUE DES SOURCES ET RUE RENE JACQUET

Le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2014 par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Sources et rue René Jacquet. Le SICECO a retenu ce dossier pour la programmation de travaux de l'année 2016 et a transmis un plan de financement à valider.

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques : 70 308 € HT
- Travaux d'éclairage public : 6 632 € HT
- Travaux téléphoniques : 10 059 € HT

Soit un montant total indicatif arrondi à 90 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'accepter le plan de financement proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer, de prendre financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 90 000 € HT, de demander une subvention au Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du programme « Enfouissement des réseaux téléphoniques » et demande l'autorisation de commencer les travaux (ACT) en anticipation de la décision financière compte tenu de la simultanéité des travaux avec d'autres opérations, de prendre acte que ces montants pourront être revus après la réception des devis de travaux des entreprises. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans le plan de financement initial, un décompte sur devis sera présenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal, pour acceptation, d'accepter de financer par fonds de concours la contribution au SICECO, de valider les étapes successives du dossier.

3. TRAVAUX DE DISSIMULATION BT RUE DES SOURCES ET RUE RENE JACQUET - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE :

Le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2014 par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Sources et rue René Jacquet.

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques : 70 308 € HT
- Travaux d'éclairage public : 6 632 € HT
- Travaux téléphoniques : 10 059 € HT

Soit un montant total indicatif arrondi à 90 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'accepter le plan de financement proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer, de solliciter le concours financier au Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du programme « Enfouissement des réseaux téléphoniques » et demande l'autorisation de commencer les travaux (ACT) en anticipation de la décision financière compte tenu de la simultanéité des travaux avec d'autres opérations, d'autoriser M. Le Maire à le signer, de valider les étapes successives du dossier.

4. MARCHE PUBLIC – CONSTRUCTION D’UN LOCAL TENNIS – AVENANT DE PROLONGATION DES DELAIS D’EXECUTION DES TRAVAUX :

Par délibération du 29 juillet 2015, le conseil municipal avait validé le montant total des travaux du marché de construction d’un local tennis pour un montant de 124 293,05 € HT.

Le délai contractuel du marché prévoit 5 mois + 1 mois de préparation.

L’ordre de service des travaux a été fixé le 24 septembre 2015.

Au stade actuel de déroulement du chantier, le maître d’œuvre prévoit un achèvement des travaux pour fin mai 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide d’accepter la prolongation du délai d’exécution jusqu’au 31 mai 2016 ; d’autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les avenants de prolongation des délais d’exécution.

5. MARCHE PUBLIC – REHABILITATION D’UN LOGEMENT 38 PETITE RUE – AVENANT DE PROLONGATION DES DELAIS D’EXECUTION DES TRAVAUX :

Par délibération du 20 octobre 2014, le conseil municipal avait validé le lancement de la procédure de passation du marché de travaux de réhabilitation d’un logement 38 Petite Rue à Santenay. Le délai contractuel du marché prévoit 6 mois + 1 mois de préparation.

L’ordre de service des travaux a été fixé le 9 septembre 2015.

Au stade actuel de déroulement du chantier, le maître d’œuvre prévoit un achèvement des travaux pour fin mai 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide d’accepter la prolongation du délai d’exécution jusqu’au 31 mai 2016 ; d’autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les avenants de prolongation des délais d’exécution.

6. MARCHE PUBLIC – REHABILITATION D’UN LOGEMENT 38 PETITE RUE – LOT 1 GROS ŒUVRE – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE :

VU le procès verbal de la commission MAPA en date du 17 mai 2016,

Considérant que lors de l’exécution des travaux, il est apparu la nécessité de prévoir des travaux complémentaires.

Les travaux sont les suivants :

- ✓ Façade arrière : enduit du parement intérieur pour un montant de 965,00 € HT.
- ✓ Eaux pluviales garage : fourniture et mise en place d’un regard béton 30 x 30, terrassement en tranchée à l’angle du garage, fourniture et pose du tube pvc diamètre 100 du regard au caniveau pour un montant de 1 465,00 € HT.

Cette modification entraîne une PLUS VALUE du marché d’un montant de 2 430,00 € HT. Le dépassement représente 10,30 % du marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide de conclure l’avenant n° 1 du marché de réhabilitation d’une maison d’habitation au 38 Petite Rue à Santenay pour le lot 1 Gros œuvre dans les conditions suivantes : l’avenant n° 1 d’augmentation du marché initialement fixé à 23 582,55 € HT lors du marché notifié le 14 septembre 2015 avec l’entreprise TIXIER 15 rue René Cassin 71360 EPINAC. Le nouveau montant du marché s’élève à 26 012,55 € HT ; d’autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l’avenant n° 1 du marché public de travaux de réhabilitation d’une maison d’habitation au 38 Petite Rue à Santenay pour le lot 1 Gros œuvre avec l’entreprise TIXIER ainsi que tous documents s’y rapportant pour leur exécution.

7. MARCHE PUBLIC – REHABILITATION D’UN LOGEMENT 38 PETITE RUE – LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE – AVENANT N° 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE :

VU l’avenant n° 1 du 26 avril 2016 modifiant le montant du marché avec l’entreprise SARL José DE SOUSA à 19 789,94 € HT,

VU le procès verbal de la commission MAPA en date du 19 avril 2016,

Lors de l’exécution des travaux, il est apparu la nécessité de prévoir la fourniture et la pose d’une poutre dans le garage.

Le coût des travaux nécessaires représente 1 651,00 € HT.

Les travaux sont les suivants :

- ✓ Remplacement de la démolition du plancher par la démolition du plancher en conservant les poutres principales,
- ✓ Remplacement de recalage de chevrons par la dépose des chevrons existants et dépose de la panne faitière,
- ✓ Fourniture et pose de chevrons 6 x 8, de 2 sablières en 5,80 ml, d’i panne faitière en 5,80 ml.

Cette modification entraîne une PLUS VALUE du marché d’un montant de 1 651,00 € HT. Le dépassement représente 11,64 % du marché initial (en incluant le montant de l’avenant n° 1 de 585,00 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide de conclure l’avenant n° 2 du marché de réhabilitation d’une maison d’habitation au 38 Petite Rue à Santenay pour le lot 2 Charpente couverture dans les conditions suivantes : l’avenant n° 2 d’augmentation du marché initialement fixé à 19 204,94 € HT lors du marché notifié le 26 juin 2015, modifié par avenant n° 1 fixant le montant du marché à 19 789,94 € HT avec l’entreprise SARL José DE SOUSA rue d’Auvoux 71150 DEMIGNY. Le nouveau montant du marché s’élève à 21 440,94 € HT ; d’autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l’avenant n° 2 du marché public de travaux de réhabilitation d’une maison d’habitation au 38 Petite Rue à Santenay pour le lot 2 Charpente couverture avec l’entreprise SARL José DE SOUSA ainsi que tous documents s’y rapportant pour leur exécution.

8. MARCHE PUBLIC – REHABILITATION D’UN LOGEMENT 38 PETITE RUE – LOT 3 MENUISERIE BOIS – AVENANT N° 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE :

VU l’avenant n° 1 du 26 avril 2016 modifiant le montant du marché avec l’entreprise SARL Menuiserie Labille J et C 177 avenue Boucicaut 71100 Chalon-sur-Saône à 21 775,48 € HT, Lors de l’exécution des travaux, il est apparu la nécessité de prévoir la fourniture et la pose d’un placard mélaminé blanc 19 mm. Le coût des travaux nécessaires représente 380,00 € HT.

Cette modification entraîne une PLUS VALUE du marché d’un montant de 380,00 € HT. Le dépassement représente 2,31 % du marché initial (en incluant le montant de l’avenant n° 1 de 121,00 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide de conclure l’avenant n° 2 du marché de réhabilitation d’une maison d’habitation au 38 Petite Rue à Santenay pour le lot 3 Menuiserie bois dans les conditions suivantes : l’avenant n° 2 d’augmentation du marché initialement fixé à 21 654,48 € HT lors du marché notifié le 13 septembre 2015, modifié par avenant n° 1 fixant le montant du marché à 21 775,48 € HT avec l’entreprise SARL Menuiserie Labille J et C 177 avenue Boucicaut 71100 Chalon-sur-Saône. Le nouveau montant du marché s’élève à 22 155,48 € HT ; d’autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l’avenant n° 2 du marché public de travaux de réhabilitation d’une maison d’habitation au 38 Petite Rue à Santenay pour le lot 3 Menuiserie bois avec l’entreprise SARL Menuiserie Labille J et C ainsi que tous documents s’y rapportant pour leur exécution.

9. MARCHE PUBLIC – REHABILITATION D’UN LOGEMENT 38 PETITE RUE – LOT 5 CARRELAGE – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE :

VU le procès verbal de la commission MAPA en date du 19 avril 2016,
Lors de l’exécution des travaux, il est apparu la nécessité de prévoir des travaux complémentaires. Les travaux sont les suivants : Revêtement de sol : mise à niveau avant pose de l’isolant.

Cette modification entraîne une PLUS VALUE du marché d'un montant de 882,00 € HT. Le dépassement représente 22,56 % du marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide de conclure l’avenant n° 1 du marché de réhabilitation d’une maison d’habitation au 38 Petite Rue à Santenay pour le lot 5 Carrelage dans les conditions suivantes : l’avenant n° 1 d’augmentation du marché initialement fixé à 3 908,82 € HT lors du marché notifié le 21 septembre 2015 avec l’entreprise SARL AM ALVES 12 bis rue Louis Pasteur 71670 LE BREUIL. Le nouveau montant du marché s’élève à 4 790,82 € HT ; d’autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l’avenant n° 1 du marché public de travaux de réhabilitation d’une maison d’habitation au 38 Petite Rue à Santenay pour le lot 5 Carrelage avec l’entreprise SARL AM ALVES ainsi que tous documents s’y rapportant pour leur exécution.

10. LOGEMENT 38 PETITE RUE – LOCATION - FIXATION DU TARIF :

Suite à la réhabilitation du logement situé 38 Petite Rue, il est envisagé de mettre ce logement en location. Une publicité sera effectuée.

La fixation du tarif du loyer est nécessaire afin de pouvoir procéder à la mise en location du logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide d’approuver la location du logement situé 38 Petite Rue à Santenay pour un montant de 500 € par mois; de lancer la publicité pour la mise en location de ce logement.

11. ETAPE DE SANTENAY - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2015 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L. 1411-3,
Le rapport produit par le délégataire de l’Etape de Santenay, délégation de service public en affermage de l’espace animation, bar, restaurant et hôtellerie, est présenté au conseil municipal.

Ce document comprend le rapport financier de l’exploitation 2015, et le compte rendu des activités 2015 et notamment les activités, l’analyse de la qualité du service, les conditions d’exercice du service public, l’état du personnel, la commercialisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel de gestion de l’Etape de Santenay pour l’exercice 2015.

QUESTIONS DIVERSES:

Néant.

INFORMATIONS:

- Les représentants des parents d'élèves des écoles de Santenay proposent d'organiser une réunion le 30 mai 2015 à 18h30 en présence des membres de la commission communale Affaires Scolaires afin d'évoquer un projet pour les temps périscolaires.
- Suite aux inondations aux Tilles du 13 mai dernier, une réunion est prévue le 27 mai 2016 avec un représentant du Conseil départemental de Côte d'Or.
- Piscine : ouverture le 28 mai 2016.
- Enquête publique du 26 mai au 10 juin 2016 concernant l'exploitation et la protection du captage « source de Saint Jean » situé à Santenay au profit de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. L'avis d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune, rubrique Actualités à la page d'accueil.
- Enquête publique du 27 mai au 28 juin 2016 concernant la déclaration d'intérêt générale du programme pluri-annuel de restauration et d'entretien de la Dheune et de ses annexes hydrauliques. L'avis d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune, rubrique Actualités à la page d'accueil.
- Remerciement des associations Prévention Routière, l'association des amis de l'accueil de nuit du Pays Chagnotin, Adapei21 pour l'attribution d'une subvention.

Fin de séance à 22 h 00 mn.